

SEANCE DU  
18 DÉCEMBRE 2025

**Nombre de conseillers en exercice :**  
**70**

**Nombre de conseillers présents :**  
**50**

**Date de convocation :**  
**12 décembre 2025**

**Date d'affichage :**  
**19 décembre 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 18 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLORET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémie PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Guy MIKOŁAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :** 60

**Nombre de Conseillers ayant voté pour :** 60

**Nombre de Conseillers ayant voté contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant abstenus :** 0

**Nombre de Conseillers :**

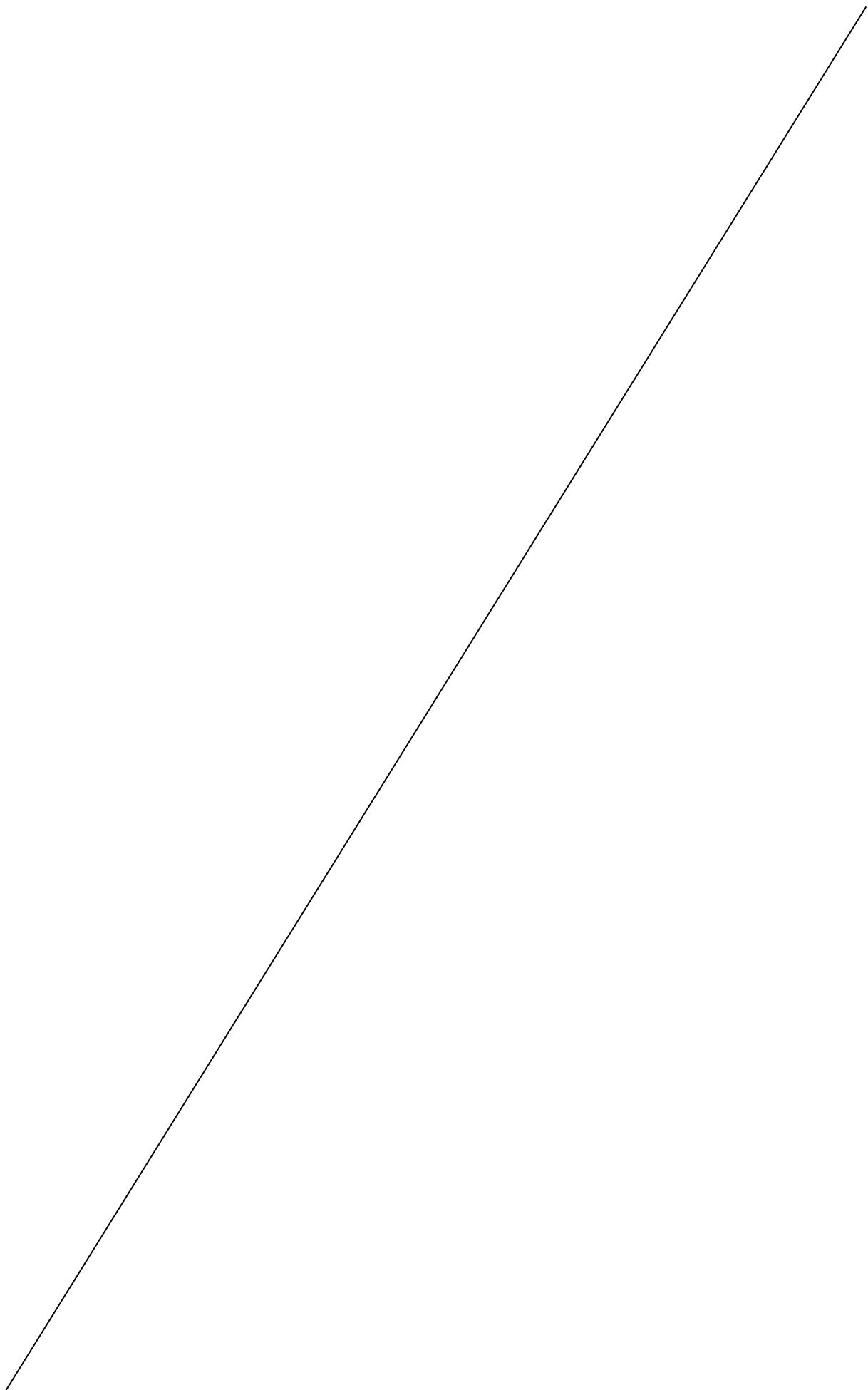
- **ayant donné pouvoir :** 10
- **n'ayant pas donné pouvoir :** 10

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Thierry BUISSON  
M. Cyril GOMET  
M. Didier LAUBERAT  
Mme Christiane MATHOS  
M. Frédéric MARASCIA  
Mme Jeanne-Danièle PICARD  
M. Jean PISSELOUP  
M. Laurent SELVEZ  
Mme Fabrice VESVRES  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
M. DURAND (pouvoir à M. Sébastien GANE)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
Mme LODDO (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
M. LUARD (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)  
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Christophe DUMONT)  
M. MEUNIER (pouvoir à M. David MARTI)  
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)  
M. PRIET (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Michel CHAVOT



Vu l'article R.2194-8 du Code de commande publique relatif à la modification du marché,

Vu la décision du bureau communautaire n°23SGADB0009 en date du 26 janvier 2023 approuvant le programme d'aménagement de la place Schneider,

Vu la délibération du conseil communautaire n°24SGADL0137 en date du 2 octobre 2024 attribuant le lot éclairage public des travaux de la place Schneider à l'entreprise SOBECA,

Vu le marché n°2403702PAP conclu avec l'entreprise SOBECA,

Vu la décision Président n°25SGADP0039 en date du 17 février 2025, actant le transfert du marché de la société SOBECA à la société BBF Réseaux,

Le rapporteur expose :

Le programme d'aménagement des espaces publics de la place Schneider, a été approuvé par décision du bureau communautaire le 26 janvier 2023.

La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau a confié au cabinet ZCCS une mission de maîtrise d'œuvre, se rapportant à l'aménagement de la Place Schneider, avec comme objectif de créer un véritable lieu de vie, d'espace de centralité patrimoniale, qui fasse le lien entre son environnement urbain et paysager et qui soit également une ouverture sur le campus universitaire, le jardin des terrasses et la Plaine des Riaux.

Les enjeux du projet associent l'amélioration du cadre de vie, la prise en compte des mobilités actives et la mise en valeur des rives commerçantes.

Par marché n°2403702PAP, les travaux d'éclairage public ont été confiés à l'entreprise SOBECA pour un montant de 214 743,05 € HT.

En 2025, La société SOBECA a cédé son fonds de commerce à la société BBF RESEAUX, qui reprend l'activité de la société SOBECA. Une première modification a donc été conclue entre la CUCM et BBF réseaux pour acter le transfert du marché.

Des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires au cours du projet. Ces travaux intègrent notamment la nécessité d'adapter le projet au positionnement définitif du marché hebdomadaire avec modification des bornes de commande et le renforcement du poste général d'alimentation.

La plus-value de rémunération pour ces travaux supplémentaires s'élève à 16 322.65 € HT, soit 19 587.18 € TTC, et nécessite donc l'établissement d'une modification n°2.

Compte tenu de ces nouvelles prestations, le montant total du marché est porté à 231 065.70 € HT soit 277 278.84 € TTC, soit une augmentation de 7.601 %.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer une modification n°2 au marché 2403702PAP.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n°2 au marché 2403702PAP conclu avec la société BBF Réseaux à la suite de travaux complémentaires, entraînant une hausse de 16 322,65 € HT, passant ainsi le nouveau montant du marché à 231 065,70 € HT, soit 227 278,84 € TTC et générant ainsi une hausse de 7,601 %.
- De prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 19 décembre 2025  
et publié, affiché ou notifié le 19 décembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

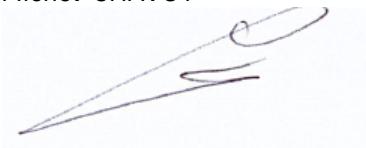
LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Jean-François JAUNET



Le secrétaire de séance,  
Michel CHAVOT



*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

## A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)*

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau  
BP 90069  
71206 Le Creusot Cedex

## B - Identification du titulaire du marché public

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**BBF RESEAUX**  
**416 Rue du Château**  
**69480 LACHASSAGNE**

## C - Objet du marché public

### □ Objet du marché public:

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)*

2403702PAP – LE CREUSOT – Travaux d'aménagement de la place Schneider– lot 2 : Eclairage public

*Article R.2194-8 du Code de la Commande publique*

□ Date de la notification du marché public : 07/10/2024

□ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 214 743,50 €
- Montant TTC : 257 691,66 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant

□ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le programme d'aménagement des espaces publics de la place Schneider, a été approuvé par décision du bureau communautaire le 26 janvier 2023.

La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau a confié au cabinet ZCCS une mission de maîtrise d'œuvre, se rapportant à l'aménagement de la Place Schneider, avec comme objectif de créer un véritable lieu de vie, d'espace de centralité patrimoniale, qui fasse le lien entre son environnement urbain et paysager et qui soit également une ouverture sur le campus universitaire, le jardin des terrasses et la Plaine des Riaux.

Les enjeux du projet associent l'amélioration du cadre de vie, la prise en compte des mobilités actives et la mise en valeur des rives commerçantes.

Par marché ° 2403702PAP, les travaux d'éclairage public ont été confiés à l'entreprise BBF Réseaux pour un montant de 214 743,05 € HT.

Ces travaux complémentaires intègrent notamment la nécessité de caler le projet au positionnement définitif du marché hebdomadaire avec adaptation des bornes de commande et renforcement du poste général d'alimentation,

La plus-value de rémunération pour ces travaux supplémentaires s'élève à 16 322.65 € HT soit 19 587.18 € TTC.

Compte tenu de ces nouvelles prestations, le montant total du marché est porté à 231 065.70 € HT soit 277 278.84 € TTC, soit une augmentation de 7.601 %.

Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que l'entreprise BBF RESEAUX pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou évènements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant ».

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°2.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT: 16 322.65 €
- Montant TTC: 19 587.18 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7.601 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT: 231 065.70 €
- Montant TTC: 277 278,84 €

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

### Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ..... , le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)